



VILLAGE IMMOBILIER

A.BOUVIER – D.SERRET

www.villageimmobilier.fr

contact@villageimmobilier.fr

04.28.29.52.52

TARIFS 2026

Honoraires transaction ttc :

<u>Prestations</u>	<u>Honoraires maximums ttc</u>
Négociation	5% du prix de vente définitif
Mission spéciale ou élargie*	6% du prix de vente définitif
Réalisation d'un pré état daté	149 €
Avis de valeur	150 €

Honoraires de location nue ou meublée à usage d'habitation ou mixte ⁽¹⁾ :

<u>Prestations</u>	<u>Montant maximum ttc (€)</u>
<u>Honoraires de location comprenant :</u> Visites, Étude des dossiers, rédaction de bail, état des lieux entrant & entremise	Un mois de loyer hors charges par partie ⁽²⁾ (Dont état des lieux entrant pour 3€/m ²)

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation nus et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

(2) Dans la limite des plafonds fixés par la loi ALUR

Honoraires ttc de location autres qu'habitation * :

Bail de droit commun	17 % du loyer annuel hors charges pour le bailleur et pour le preneur
Bail professionnel et bail commercial	17 % du loyer annuel hors charges pour le bailleur et pour le preneur
Bail meublé à usage d'habitation non soumis au décret n°2014-890 mais non location saisonnière	17 % du loyer annuel hors charges pour le bailleur et pour le preneur
Bail de garage, stationnement en sous-sol ou parking aérien	500 € à partager entre locataire et propriétaire
Avenant au bail	150 €

Le barème tarifaire sera susceptible d'être révisé annuellement, au 1^{er} janvier, à l'initiative du Mandataire, ou à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics, en fonction, notamment, de l'évolution du taux de T.V.A ou de la création de nouvelles taxes.



VILLAGE IMMOBILIER

A.BOUVIER – D.SERRET

www.villageimmobilier.fr

contact@villageimmobilier.fr

04.28.29.52.52

Honoraires de gestion de notre partenaire ABRIO,
Plateforme de gestion immobilière :

<u>Prestations</u>	<u>Montant maximum (€)</u>
Gestion immobilière	6% HT soit 7,2% ttc des sommes encaissées
Gestion d'un garage	9,9% HT soit 11,88€ ttc des sommes encaissées
GLI	2,70 % des sommes encaissées
PNO	En fonction de la typologie du bien, sur devis du prestataire

Le barème tarifaire sera susceptible d'être révisé annuellement, au 1^{er} janvier, à l'initiative du Mandataire, ou à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics, en fonction, notamment, de l'évolution du taux de T.V.A ou de la création de nouvelles taxes.